

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2018-030

DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE
COMPLEMENT DE DELEGATION

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 février 2018 et affichée le 27 février 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 14 MARS 2018

LE MAIRE


Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 6 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi six mars, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Ludovic Latra (par M. Jean Paul Babef), M. Alain Iafar (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Mounien (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Danila Bègue), Mme Mikaëla Latra (par Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : M. Erapa (18h22-18h25), Mme Anli (18h34-18h37), M. M'Simbona (19h02-19h05), Mme Mourgaye (19h10-19h13).

Absent (s): Mme Brigitte Laurestant, Mme Dorisca Tiburce, M. Hary Auber, Mme Firose Gador.

.....
.....

Affaire n°2018-030

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
COMPLEMENT DE DELEGATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014-35 du 11 avril 2014, relative aux délégations du Maire ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » en date du 22 février 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 6 mars 2018 relatif au complément de délégation du Maire par Conseil municipal ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de consentir au profit du Maire, la délégation suivante pour la durée de son mandat : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services et travaux quel que soit le montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint délégué à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU